



Michael Grodinsky

Associé

T 514.954.3143

F 514.954.1905

Montréal

MGrodinsky@blg.com

[LinkedIn](#)

[Droit autochtone](#)

[Travail et emploi](#)

[Griefs et arbitrages](#)

[Harcèlement au travail](#)

[Commerce de détail et tourisme d'accueil](#)

[Différends en matière d'emploi](#)

[Corée](#)

Michael Grodinsky fournit à ses clients des conseils stratégiques sur des questions de droit du travail et de l'emploi, de droits de la personne et de protection de la vie privée.

Il agit régulièrement à titre de conseiller lors d'opérations d'entreprise ou pour des questions qui touchent la rémunération de la direction, les responsabilités au titre du personnel, la rétention du personnel, la restructuration, l'assurance collective et les régimes de rémunération incitative en actions ou fondés sur d'autres mesures hors salaire. Bon nombre de ses clients se trouvent aux États-Unis et ailleurs à l'étranger.

Michael aide les employeurs à gérer efficacement diverses problématiques liées à l'emploi, notamment :

- les congédiements et les mesures disciplinaires;
- la rémunération et les régimes d'avantages sociaux;
- les contrats de travail, les politiques de l'employeur et les enquêtes en milieu de travail;
- les négociations collectives;
- l'arbitrage de grief;
- les procédures liées aux commissions des relations de travail;
- les enjeux linguistiques;
- les clauses de non-concurrence et de non-sollicitation et les autres clauses restrictives;
- les plaintes pour discrimination ou harcèlement;
- les questions de protection de la vie privée touchant le personnel;
- les procédures de faillite ou d'insolvabilité.

Depuis le début de sa carrière, Michael aide des employeurs autochtones devant composer avec des questions de relations de travail se répercutant sur leurs effectifs; il s'est d'ailleurs rendu dans plusieurs communautés autochtones du pays pour donner des conférences sur le sujet et agir à titre de consultant.

Michael siège au conseil d'administration du Sylvan Adams YM-YWHA (branche CCJ Ben Weider).

Expérience

- **Kiewit Construction**, dans le cadre de diverses affaires entendues par la Cour supérieure du Québec et le Tribunal administratif du travail du Québec.
- **Enterprise Rent-A-Car Canada**, relativement à des affaires présentées devant le Tribunal administratif du travail du Québec et à des griefs soumis à l'arbitrage.
- **Forever XXI ULC**, dans le cadre de plusieurs affaires entendues par le Tribunal administratif du travail du Québec.
- **Quality Hotel Dorval**, relativement à une plainte pour congédiement entendue par le Tribunal administratif du travail du Québec.
- **Innvest Hotels GP Ltd.**, concernant des affaires présentées devant le Tribunal administratif du travail du Québec et le Tribunal des droits de la personne du Québec, et des griefs soumis à l'arbitrage.
- **Ganotec Inc.**, dans le cadre d'une plainte déposée en vertu du *Code du travail* du Québec.
- **BIC Inc.**, concernant des plaintes pour congédiement, pratique interdite et harcèlement psychologique déposées par un ancien employé, entendues par le Tribunal administratif du travail du Québec.
- **PSB Boisjoli Inc.**, relativement à la demande d'un employeur subséquent déposée par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, ayant trait à la nomination de PSB Boisjoli comme séquestre aux termes de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.
- **Ville de Hampstead**, dans le cadre des griefs déposés par suite de la fusion et de la scission de la Ville de Montréal et entendus par le Tribunal administratif du travail du Québec, la Cour supérieure du Québec et la Cour d'appel du Québec.
- **Divers conseils de bande autochtones**, au sujet d'affaires présentées au Conseil canadien des relations industrielles et à la Commission canadienne des droits de la personne.
- **Listuguj Mi'gmaq Government**, dans le cadre de diverses affaires entendues par le Conseil canadien des relations industrielles.
- **Long Point First Nation**, pour diverses affaires entendues par le Conseil canadien des relations industrielles.
- **Conseil de bande de Kitigan Zibi Anishinabeg**, pour ce qui touche une plainte pour congédiement déposée par un ancien gestionnaire en vertu du *Code canadien du travail*.
- **Plusieurs clubs de la Ligue nationale de hockey**, au sujet de l'interprétation de la convention collective de la ligue et aux fins d'arbitrage salarial.
- **Divers détaillants canadiens**, relativement à des enquêtes portant sur les normes du travail menées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.
- À titre de conseiller en matière d'emploi pour **Phoenix Wrappers ULC** et ses actionnaires, dans le cadre de sa vente à Pacteon, chef de file mondial en matière d'automatisation de l'emballage de fin de ligne.
- À titre de conseiller en matière d'emploi auprès d'**East West Manufacturing, LLC**, acheteur d'Atlanta financé par une société de capital-investissement, à l'égard de son acquisition de la totalité des actifs du groupe Varitron, Inc., l'un des cinq principaux fournisseurs de services manufacturiers électroniques du Canada.
- À titre de conseiller en matière d'emploi pour **Triple M Metal** relativement à sa coentreprise avec ArcelorMittal Long Products Canada visant à créer Integrated Metal Recycling Inc.

- À titre de conseiller en matière d'emploi pour le compte de **Bad Monkey Popcorn**, entreprise œuvrant dans la fabrication et la commercialisation de maïs soufflé et d'autres friandises, dans le cadre de son acquisition par Corporation Financière Champlain et un groupe d'investisseurs.

Perspectives et événements

- Coauteur, «[Employment and Employee Benefits in Canada: Overview](#)», Thomson Reuters Practical Law, février 2024
- Auteur, « Projet de loi S-211 et transparence de la chaîne d'approvisionnement : comment faire rapport », article de BLG, décembre 2023
- Conférencier , « Understanding the Changing Landscape of Perks, Rewards, Compensation and Benefits », Canadian Bar Association (Skilled Lawyer Series), mai 2023
- Coauteur, International Labor and Employment Laws, 4e édition (volumes IA et IB), partie du droit du travail et de l'emploi sur l'ABA, 2014-2016
- Author, International Financial Institutions, International Labor and Employment Laws, ABA Section of Labor and Employment Law (since 2014)
- Co-Author, OECD and NAFTA/USMCA Chapters, International Labor and Employment Laws, ABA Section of Labor and Employment Law (since 2014)
- Speaker, "Understanding recent changes to Québec language laws: What every business should know," BLG Webinar, July 14, 2022.
- Co-author, "Employment and Employee Benefits in Canada" Thomson Reuters Practical Law, May 2022.
- Conférencier, « Vavilov and the Standard of Review – Why Should We Care? (The Impact That The SCC Has Had On Labour & Employment In The Last Year) », Association canadienne des avocats d'employeurs, 4 novembre 2021.
- Conférencier, Reflections on Global Standards For Modern Slavery Legislation (Setting the Stage for a Fair Fashion System), Fashion Takes Action WEAR Webinar Series (ESG, Impact Measurement & Reporting), 20 octobre 2021.
- Speaker, "Did Workers Held in Forced Labor Make Your Client's Cotton Shirts? A Remedial and Enforcement Primer for Advocates and Corporate Counsel Whose Goods Involve Problematic Labor Force Supply Chains", Labor and Employment Law Section of the American Bar Association, September 28th, 2021.
- Co-Author, "Discontinuing employment in Canada," Lexology, March 11, 2020.
- Auteur, « Restez à l'intérieur des lignes! Commentaire sur la décision de la Cour suprême du Canada relativement à l'affaire Bruce v. Cohon », article de BLG, juillet 2018
- Auteur, « Commission des normes du travail c. William commandité inc. : le statut de salarié et l'économie « à la demande » », article de BLG, avril 2018
- Auteur, « Application d'une clause pénale par la Cour supérieure pour la sollicitation d'un employé : l'ex-employé et le client tenus solidairement au paiement de deux ans de salaire », article de BLG, novembre 2017
- Auteur, « Une approche 2.0 en matière de harcèlement sexuel », article de BLG, novembre 2017
- Auteur, « L'employeur peut-il imposer des sanctions pour une publication sur les médias sociaux? », article de BLG, octobre 2017
- Auteur, « Employers Question Jurisdiction After SCC Rulings », The Lawyers Weekly, mai 2016
- Conférencier, « Drug and Alcohol Issues in the Workplace », mai 2016
- Conférencier, « The Employment Law Primer – Understanding the Canada Labour Code », First Nations Human Resources Management Conference, février 2016
- Conférencier, « Workplace Harassment and Workplace Violence », janvier et février 2016

- Coauteur, « Repudiating a Contract of Employment in Quebec? The Quebec Court of Appeal Repudiates that Notion! », Executive Employment Journal

À l'extérieur de BLG

Activités professionnelles

- Membre, Association du Barreau Américain (Travail et emploi)
- Membre, Association canadienne des avocats d'employeurs (CACE)
- Membre, Association du Barreau canadien
- Membre, Barreau du Québec
- Membre, L'Association de droit Lord Reading
- Membre, Comité d'action de BLG sur l'inclusion des personnes ayant une incapacité

Prix et marques de reconnaissance

- Reconnu dans le numéro 2026 (et depuis 2021) de la publication *The Best Lawyers in Canada* (Droit du travail et de l'emploi).
- Reconnu dans le numéro 2025 (et depuis 2022) de la publication *The Canadian Legal Lexpert® Directory* - (Droit de l'emploi)
- Reconnu dans les numéros 2025, 2024, 2023, 2022, 2021 et 2019 de *Benchmark Canada — Canada's Leading Litigation Law Firms and Attorneys* à titre d'« Étoile montante » (*Rising Star*)

Admission au Barreau et formation

- Québec, 2007
- LL. B., Université Laval, 2006
- J.D., Université Queen's, 2006
- B.A., Université de la Colombie-Britannique, 2001

BLG | Vos avocats au Canada

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est le plus grand cabinet d'avocats canadien véritablement multiservices. À ce titre, il offre des conseils juridiques pratiques à des clients d'ici et d'ailleurs dans plus de domaines et de secteurs que tout autre cabinet canadien. Comptant plus de 800 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels, BLG répond aux besoins juridiques d'entreprises et d'institutions au pays comme à l'étranger pour ce qui touche les fusions et acquisitions, les marchés financiers, les différends et le financement ou encore l'enregistrement de brevets et de marques de commerce.

blg.com